

Service émetteur : DROSMS

Affaire suivie par : Mme ALCIDE
Courriel : marie.alcide@ars.sante.fr

Téléphone: 0594 25 72 70 Télécopie: 0594 35 49 81

Ref: FIR /ARS/2015/N° 66

Cayenne, le 0 5 AOUT 2015

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

à

Monsieur le Président de l'Association Réveil de la Jeunesse 13, rue de l'Itany 97370 MARIPASOULA

V/N° SIRET: 791 058 654 00017

Parele m° 2015-233-0003

DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION REGIONAL 2015

Vous avez déposé un dossier au titre de l'année 2015.

Dans le cadre des missions financées par le fonds d'intervention régional (FIR) en application de l'article L. 1435-8 et des articles R. 1435-16 à 22 du code de la santé publique, j'ai l'honneur de vous attribuer au titre de l'année 2015 la somme de : 4 000,00 euros dans le cadre du financement de l'action : Campagne de lutte contre le VIH/SIDA/IST.

Le contrat mentionné à l'article R.1435-30 du code de la santé publique précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire.

La dépense sera imputée sur le budget de l'Agence Régionale de Santé pour un montant de 4 000,00 euros sur les comptes suivants :

- compte d'imputation : 65731

- destination : 300-1-4 SIDA, IST, hépatites, financement des autres activités

- compte FIR; 65721331220

Les recours contre la présente décision sont à former auprès du secrétariat du Tribunal Administratif territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de la notification (pour les établissements ou organismes auxquels elle est notifiée) ou, selon le cas, de la publication de la présente décision.

La Directrice de la régulation de l'offre de santé et médico-sociale de l'Agence régionale de Santé Guyane et le bénéficiaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Le Directeur Général de l'Agence régionale

de santé de Guyane

Directrice de Santé Publique, Veille et Séguité Sanitaire

Dr. Anne-Marie McKenzie